



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Mars 2007

Date de la convocation 14 mars 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes de Fontès
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M Jean Noël SATGER, M. JM FERRIERES, Aspiran  M Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières  M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, Canet  M Jean FRADIN, M. Xavier GARCIA, Canet  M. Jean Claude LACROIX, Ceyras  M Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, Clermont l'Hérault  M René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault  Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault  M Olivier BRUN, M. Alain ALQUIER, Fontès  Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  M. Pierre OLLIER, Mérifons  M. Jacques FUZIER, Octon  Mme Noëlle GROS, Octon  M Robert ARNOU, M. Jean Luc BIROUSTE, Paulhan  M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan  M Christian BILHAC, M. Joël AZAM, Péret  M. Jacques MONTAGNE, Péret  Mme Chantal FONT, Salasc  M. Jean COSTES, Salasc  MM Bernard FOULQUIER, M. Pierre MAROUILLAT, Usclas d'Hérault  M Bernard KHON, Villeneuve  Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuve</p>		<p><b>Procuration :</b></p> <p>M. Jean Jacques LEBREAU à M. Robert ARNOU  M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX  Mme Colette TOUILLIER à M. Gérard SAEZ  M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE  M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER  Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER  M. Daniel VIALA à M. Pierre OLLIER  M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA</p>

**Objet : Structuration d'un service urbanisme communautaire - Convention de mise à disposition d'un agent de maîtrise qualifié de la Commune de CLERMONT l'HERAULT à la Communauté de Communes du Clermontais**

Madame FONT informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la structuration du service urbanisme communautaire, il convient de se prononcer sur un projet de convention de mise à disposition de Monsieur Jacky BOUZOU, agent de maîtrise qualifié de la commune, à la Communauté de Communes du Clermontais.

Elle indique que cet agent sera mis à disposition pour 46% de son temps de travail mensuel pour la période du 1er Juin 2007 au 31 décembre 2007.

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspond à 46% de la rémunération de cet agent, sera remboursé par la Communauté de Communes à la commune, sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Madame FONT et après en avoir délibéré,

**A la majorité, 2 voix contre et 3 abstentions,**

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Clermont l'Hérault à la Communauté de Communes du Clermontais.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO